

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami a été mon compagnon de classe et j'ai une très haute idée de son intelligence. Je sais pertinemment que sa question ne cherche pas à lui obtenir des renseignements qu'il possède déjà, mais plutôt à m'embarrasser. Là, il ne réussira pas. Au demeurant, notre programme d'assurance-santé est exposé dans la déclaration du premier ministre, dont je vais vous donner lecture.

M. Fleming: Quelque effet qu'elle puisse avoir sur le ministre, répondra-t-il à ma question?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur après la magistrale réfutation que nous venons d'entendre, il serait bien inutile de ma part de vouloir pulvériser davantage les restes de l'argument avancé par le chef de l'opposition. Cependant, le chef de l'opposition a soulevé un point auquel je dois répondre à titre de privilège personnel, car en raison de la tournure qu'elle a prise, cette déclaration jette presque le soupçon sur ma véracité. Je veux parler des déclarations qu'il m'a imputées au sujet de la responsabilité pour la brusque cessation de la conférence fédérale-provinciale de 1945 et pour les extraits du hansard concernant cette conférence de 1945, qu'il a versés au compte rendu à l'appui de l'argument qu'il nous a servi aujourd'hui.

Il me déplaît de le faire, car c'est la première fois que j'ai à prendre à partie mon honorable ami depuis son retour à la Chambre. Comme tous les autres députés, je suis enchanté de le voir revenu, plein de véhémence et de vigueur comme autrefois. Mais, comme l'a dit un député, le public peut faire son choix. Le chef de l'opposition a consigné des textes. J'aimerais en faire autant, mais en laissant aux députés et aux Canadiens en général l'occasion de juger quelle est la version la plus satisfaisante de la brusque cessation de cette conférence.

Ce que j'ai dit, c'est que la conférence avait échoué parce qu'après neuf mois de négociations le Québec ne voulait consentir à aucune location des domaines fiscaux et que l'Ontario exigeait des redevances qui dépassaient de 50 millions de dollars le montant global de tous les revenus provinciaux d'avant-guerre provenant de toutes les sources possibles.

L'hon. M. Rowe: Quand le ministre a-t-il dit cela?

L'hon. M. Drew: Le ministre n'a pas dit cela aujourd'hui.

L'hon. M. Garson: J'ai déclaré cela à la Chambre.

M. Pouliot: *Mortuus adhuc loquitur.*

L'hon. M. Drew: Tout ce que je veux, c'est de tirer la question au clair. Le ministre n'a parlé d'aucune déclaration de cette sorte au cours des observations dont j'ai moi-même parlé.

L'hon. M. Garson: Afin de pouvoir comprendre les renseignements que mon honorable ami a consignés au dossier, et ceux que j'y dépose maintenant en réponse, il faut se rappeler que la conférence a été convoquée en août 1945. Le jour même de son ouverture, on y a présenté les propositions de ce qu'on a nommé le Livre vert, lequel renfermait un exposé très complet du programme que le gouvernement fédéral soumettait aux provinces à titre de proposition codifiée.

Le sujet ayant alors été débattu cinq jours, des dispositions furent prises pour que les spécialistes des gouvernements fédéral et provinciaux confèrent entre temps, et de nouveau la conférence plénière s'est réunie en janvier 1946. Comme on pouvait s'y attendre, plusieurs provinces ont trouvé à redire au moins pour la forme au premier exposé du gouvernement fédéral et ont demandé un certain nombre d'autres concessions.

Le gouvernement fédéral a consenti à deux concessions importantes qui ont été mises à l'étude au cours de l'intervalle qui s'est écoulé entre janvier 1946 et la reprise des délibérations de la conférence plénière en avril 1946. Il était manifeste lorsque nous nous sommes réunis à nouveau en avril qu'au moins sept des provinces accepteraient les concessions du gouvernement fédéral et que, du moins en ce qui les concernait, une entente était possible. C'est à cette étape que la province d'Ontario, pour la première fois au cours de discussions qui ont duré environ huit ou neuf mois, a présenté une nouvelle proposition ou formule que je vais consigner, je pense, au hansard.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, je dois poser la question de privilège. Ce n'est pas exact. L'Ontario avait présenté des propositions très complètes qui figuraient déjà au compte rendu en janvier 1946. Le ministre a parlé de la séance de janvier comme d'une séance plénière. Ce n'était pas le cas. Il s'agissait d'une séance du comité de coordination qui a alors réuni les propositions de toutes les provinces. Les propositions éten dues qui ont ensuite fait l'objet de beaucoup de discussions et dont le ministre parle actuellement, ne constituent qu'un nouveau développement d'un aspect desdites propositions.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a parfaitement raison, mais je croyais avoir clairement indiqué que, à la